



AR Prefecture

005-210501078-20240212-06\_2024-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

PEFC

PEFC/10-21-19

# BULLETIN D'ENGAGEMENT

## à la certification PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur

Promouvoir la gestion durable de la forêt

### IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE

 Nouvelle adhésion

 Renouvellement N° de participant : 10-21-.../.....

Je, soussigné(e) \* :

 M.

 Mme

Agissant en tant que \* :

Nom : ARNAUD

 Propriétaire

Prénom : Estelle

 Indivision

Adresse : 644, route du Canal

 Représentant légal de la personne morale :

le chef lieu

Raison sociale : MAIRIE DE PUY SAINT ANDRE

Code Postal : 05100

Adresse : 644 ROUTE DU CANAL

Ville : PUY SAINT ANDRE

LE CHEF LIEU

Téléphone : 04.92.20.24.26

Code Postal : 05100

Mobile :

Ville : PUY SAINT ANDRE

Courriel : mairie@puysaintandre.fr

### GESTION DE LA FORÊT \*

 Réalisée en direct par le propriétaire

 Confiée à un tiers : Nom Prénom : OFFICE NATIONALE DES FORETS Téléphone : 06.23.58.03.10

Raison Sociale : Courriel : julien.michelas @ onf.fr

### ENGAGEMENTS \*

 Je m'engage POUR 5 ANS POUR L'ENSEMBLE DE MES FORÊTS situées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à :

- **Respecter** les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003-3 : 2016 ; documents disponibles sur le site <https://pefc-paca.org>).
- **Accepter** les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) en vigueur. Par exemple : titres de propriété, parcellaire cadastral, DGD, zonages environnementaux...
- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique.
- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation, ...) informer PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tous les 5 ans, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement. Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et je ne pourrai me réengager à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur avant un délai fixé par ce dernier.

 Je reconnais avoir pris connaissance de la Politique d'utilisation des données personnelles de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur, mise à ma disposition sur le site <https://pefc-paca.org> et l'accepter sans réserve.

\* cochez la ou les cases correspondantes



# INFORMATIONS RELATIVES A MA FORÊT <sup>\*</sup>

DÉPARTEMENT	AR Prefecture	COMMUNE	SURFACE (ha)	N° du document de gestion concerné
HAUTES ALPES	005-210501078-20240312-06-2024-DE	PUY SAINT ANDRE	339.61	DOSSIER AMENAGEMENT 2010 2029
	Recu le 14/02/2024			
	Publié le 14/02/2024			
SURFACE TOTALE DE LA FORÊT			339.61	

J'atteste par la présente que les parcelles désignées ci-dessus sont bien des parcelles forestières.

## JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR <sup>\*</sup>

Quelle que soit ma surface forestière, je fournis <sup>\*</sup> :

le relevé de propriété complet (matrice cadastrale)

Ma forêt est d'une superficie supérieure à 10 hectares d'un seul tenant : je dispose d'un ou plusieurs documents de gestion durable (DGD) et je fournis les éléments suivants <sup>\*</sup> :

- la copie de l'agrément du(des) Plan(s) Simple(s) de Gestion (PSG)
- la copie de l'agrément de l'aménagement pour les forêts publiques
- la copie de l'enregistrement du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS+)
- la copie de la confirmation du Règlement Type de Gestion (RTG)
- en cas de surfaces non productives déclarées, je fournis la page de mon DGD ou toutes preuves l'attestant (sous réserve de validation de PEFC)

En cas de personne morale (GF, usufruit, nue-propriété, collectivité, etc.) ou d'indivision, je fournis un document attestant de ma capacité à demander l'engagement dans la certification PEFC (mandat, pouvoir, délibération du conseil municipal,...)

S'il me manque un document, j'autorise PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur à solliciter les services administratifs concernés dans le but d'obtenir une copie

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 5 ANNÉES <sup>\*</sup>

Ma forêt est d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares : Montant de la contribution = 75 €

Ma forêt est d'une superficie supérieure à 10 hectares :  
Montant de la contribution = 75 € de frais de dossier  
+ la contribution à l'hectare par seuil

Je décompose ma surface selon l'exemple ci-dessous :

Exemple pour 192 ha : je rentre 100 ha dans le seuil 1  
puis 92 ha dans le seuil 2

Un tableur de calcul automatique est à votre disposition sur demande.

SEUIL	SURFACE	TARIF/Ha	MONTANT
<b>FRAIS DOSSIER ou moins de 10HA</b>		<b>75,00 €</b>	<b>75,00 €</b>
<b>Surface productive uniquement</b>			
SEUIL 1- 00HA A 100HA	100,00	1,80 €	180,00 €
SEUIL 2- 100HA A 500HA	55,00	1,60 €	88,00 €
SEUIL 3- PLUS DE 500	0,00	1,25 €	0,00 €
<b>Surface non productive uniquement (à justifier avec votre extrait de DGD...)</b>			
SEUIL 1- 00HA A 100HA	100,00	0,45 €	45,00 €
SEUIL 2 -100HA A 500HA	85,00	0,40 €	34,00 €
SEUIL 3 -PLUS DE 500	0,00	0,31 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>340,00</b>		<b>422,00 €</b>

La surface totale de ma forêt est supérieure à 500 hectares,

je choisis un paiement annuel (après avoir complété le tableau ci-dessus), soit ..... **422,00 €** / 5 années = ..... **84,40 €**

**Je reconnais par la présente qu'en cas de fausse déclaration volontaire, je m'expose à ce que PEFC France engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.**

Fait à : PUY SAINT ANDRE

Le :

Signature :



**Document à retourner complété et signé à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

Pié de Gâche - 84240 LA BASTIDE-DES-JOURDANS  
contact@pefc-paca.org - 07 85 78 26 25

<sup>\*</sup> cochez la ou les cases correspondantes